



Chambre d'Agriculture

2,75% : le compte n'y est pas!

4 bis, Rue Raymond Barre
97470 SAINT-BENOÎT

Téléphone :
0262 50 14 49

La Commission nationale paritaire a décidé d'augmenter la valeur du point des Chambres d'Agriculture de 2,75 %

Rapportés à notre valeur du point local, cela fait une augmentation de 20 centimes, soit 52, 25 euros pour un salaire mensuel de 1900 euros.

Cette augmentation est loin de compenser la perte de notre pouvoir d'achat de ces 10 dernières années.

Les travailleurs ne demandent pas l'aumône !

Ce qu'il nous faut c'est 300 à 400 euros de plus.

Il n'y a pas d'argent ?

L'État trouve chaque année 38 millions à donner à Téréos. Il s'apprêterait à allonger encore 14 millions à cet industriel.

400 euros mensuels par salarié ne représentent même pas un million !

En 2021, les entreprises du CAC 40 ont engrangé 161 milliards de bénéfices sur le dos des travailleurs. TotalEnergies a distribué 13,5 milliards d'euros à ses actionnaires (5 milliards en 2022)...

Actuellement, les planteurs et leurs syndicats se mobilisent pour augmenter leur revenu.

Suivons l'exemple !

*Travailleurs,
unissons-nous.
Notre force pour
l'avenir*

